

Le bermuda pas trop mal vu en Luxembourg

Les élèves d'Enghien ont lancé la révolution des bermudas, voici quelques jours. Assistera-t-on à des scènes identiques chez nous ? Sans doute pas.

La semaine dernière, des élèves d'Enghien se sont rebellés contre l'interdic-

tion de porter le bermuda en cas de fortes chaleurs.

Cent cinquante d'entre eux sont venus à l'école en bermuda. Après dialogue, la direction a finalement plié. Mais depuis, le mouvement a fait tache d'huile.

Lundi, ce sont cinquante élèves de l'institut Saint-Boniface, à Ixelles qui ont montré leurs mollets. Ils sont arrivés en bermuda à l'école alors que le règlement l'interdit.

Pareil à Leuze-en-Hainaut où les élèves ont fait front face

au règlement vestimentaire de leur école. Hier, c'était à Gembloux. Et là aussi les étudiants ont eu gain de cause. Le port du bermuda est désormais autorisé au collège Saint-Guibert, à Gembloux. La direction a accepté d'adapter son règlement vestimentaire.

La révolution des bermudas était en route. Et chez nous ? Qu'en est-il ? Coup de sonde dans quelques-unes de nos écoles aux quatre coins du Luxembourg. ■

VIRTON

Des bermudas, mais pas de training

L'institut de Pierrard (Virton) est une toute grosse école secondaire d'enseignement général, technique et professionnel. La tenue vestimentaire des élèves n'a jamais posé problème là-bas en Gaume (et dans l'ensemble des autres écoles secondaires de la région d'ailleurs).

« Il y a une tolérance qui est vécue ici au quotidien, explique le directeur Simon Mernier. Nous demandons simplement une tenue conforme à une norme correcte. Le port de bermudas, surtout maintenant en mai et juin par tempé-

ratures plus chaudes, ne pose aucun problème. Avec un bermuda d'une longueur raisonnable, juste au-dessus du genou. »

L'école permet d'autant plus volontiers le port de bermudas que des adultes, dans leur vie professionnelle, sont autorisés à le porter par températures plus chaudes. Et Simon Mernier de citer le cas des agents de bpost pendant leurs tournées.

Pas de training complet

Le directeur de Pierrard explique encore que les tenues

sportives ne sont pas acceptées dans le périmètre de l'école, il entend par là la tenue complète de training du haut jusqu'en bas.

Ailleurs en Luxembourg, certaines directions rappellent parfois à l'ordre des jeunes filles qui se présentent en mai ou juin avec des shorts un peu courts.

Rien de cela à Pierrard : « Nous ne rencontrons pas ces problèmes. Nos étudiantes ne portent pas ce genre de tenues. Et si elles le faisaient, un petit rappel à l'ordre, gentil, suffit », dit encore M. Mernier. ■

D. Z.

DURBUY

Les jupes, OK... mais pas trop courtes

À l'institut du Sacré-Cœur de Barvaux, le port du bermuda est autorisé.

Sur l'implantation bomaloise de l'athénée royal Marche-Bomal, le règlement est le même que sur l'implantation marchoise, à savoir que le port du bermuda classique est autorisé, ainsi que les jupes pour les filles à condition qu'elles ne soient pas trop courtes.

J. B.

LA ROCHE-EN-ARDENNE

À La Roche-en-Ardenne, dans les deux écoles secondaires, le mot d'ordre est identique : « Avoir une tenue décente ». Une notion évidemment qui laisse place à l'appréciation. Autant à l'institut du Sacré-Cœur qu'à l'athénée

royal, les bermudas sont ainsi autorisés à l'école. Si la première institution interdit les pantalons troués, la seconde, elle, estime que les shorts n'ont pas leur place. En outre, on évitera les tenues trop courtes pour les filles. Tout dépend égale-

ment des circonstances : on ne se présente pas de la même façon pour un examen oral que lors d'un cours. Dans les deux écoles, on souligne que si un élève n'a pas une tenue adéquate, la remarque lui est faite pour que cette dite tenue soit adaptée le lendemain. ■

J.-M.B.

« Une tenue décente »

MARCHE-EN-FAMENNE

Saint-Roch : interdit à partir de la troisième année

Primaire

Pour ce qui est des **écoles communales marchois**, le port du bermuda est autorisé. « Il n'y a strictement rien à ce sujet dans le règlement, en ce qui concerne les enfants du primaire », indique Jean-Marie Lobet, un directeur d'école communale du réseau marchois.

— Pour ce qui est des **écoles de l'enseignement libre**, le port du bermuda est autorisé en primaire.

Secondaire

Du côté de l'enseignement libre, à l'**institut Sainte-Julie** (1^{er} degré) et l'**institut Saint-Lau-**

rent (2^e et 3^e degrés) : « Le règlement d'ordre intérieur stipule que les garçons peuvent se rendre à l'école en bermuda jusqu'en 3^e année secondaire (15 ans). Le port du bermuda est, par contre, interdit de la 4^e à la 6^e année secondaire, précise Martine Burette, directrice adjointe de l'institut Saint-Laurent. « C'est le principe. Maintenant, il existe une certaine tolérance en cas de forte chaleur, au-dessus de 30° par exemple. Nous essayons d'être justes. »

Du côté technique, à l'**institut Saint-Roch**, le règlement d'ordre intérieur est sensiblement le même que dans les deux écoles

sœurs (Sainte-Julie et Saint-Laurent), « si ce n'est que chez nous l'interdiction du port du bermuda se situe à partir de la 3^e année, indique José Godefroid, le directeur adjoint. Il existe cependant une certaine tolérance en cas de fortes températures, même si cela n'est pas encore acté dans le règlement. En clair, nous demandons une tenue décente et correcte. »

Du côté de l'**athénée royal Marche-Bomal**, « le bermuda classique est autorisé, indique le préfet Vincent Lessire. Pour les filles, les jupes le sont également à condition qu'elles ne soient pas trop courtes. » ■ **J.B.**

BASTOGNE

« On vient à l'école, pas à la plage »

Du côté de l'athénée royal de Bastogne-Houffalize, le règlement indique qu'il faut une tenue correcte et adaptée. Dans les faits, la préfète Francine Ledent précise « que les bermudas sont acceptés, mais pas les shorts. On vient à l'école, pas à la plage. Pour les filles, c'est pareil, pas de tenues trop courtes, dénudées, etc. Jusqu'ici, il y a eu juste des remarques, pas de sanctions. »

Une éducatrice ajoute que « les décol-

letés, les robes trop courtes, les vêtements qui laissent apparaître le nombril ou des habits qui donnent des épaules trop dénudées ne sont pas tolérés. Certains élèves ont déjà dû mettre une tenue de gym pour la journée. »

Les jeans lacérés pas appréciés

À l'institut Notre-Dame/Séminaire : « La tenue vestimentaire doit être sobre, soignée, décente et conforme à l'usage commun des lieux de travail. À titre d'exemples : le training et les autres tenues spor-

tives seront réservés exclusivement au cours d'éducation physique ; les shorts courts, les minijupes, les tenues dénudées, les pantalons lacérés ou tombants, les leggings moulant seront réservés aux loisirs. » Dominique Lambert, le directeur adjoint explique : « Nous avons très peu de soucis, on effectue de temps en temps des rappels à l'ordre. On n'apprécie guère les jeans trop lacérés qui laissent voir les jambes. Mais les bermudas, pas de souci tant que ce ne sont pas des shorts de plage. » ■

VIELSALM

« Une tenue respectueuse »

Le règlement des écoles communales de Vielsalm ne comporte pas de chapitre strictement dévolu aux tenues vestimentaires. Et

Stéphanie Heyden, échevine de l'Enseignement de glisser : « Nous n'avons jamais enregistré de soucis sur ce plan. » Le règlement de noter, de façon générale qu'« en toutes circonstances, chacun aura une tenue, une attitude et un langage respectueux. » Pas question d'interdire le bermuda. ■ **J.-M.B.**

ARLON

Mieux vaut un bermuda qu'un top un peu trop dénudé

Philippe Giberti
(directeur de l'ITELA)

« Il n'y a eu aucune réaction au sein de l'établissement. Nous avons les deux tiers de nos élèves qui viennent du grand-duché de Luxembourg et de France et qui ne s'intéressent pas spécialement aux informations des médias belges. Cela ne peut de toute manière pas nous concerner, car nous demandons à nos élèves d'avoir une tenue décente et adaptée au milieu scolaire. Un bermuda propre est tout à fait adapté, ce qui ne serait pas le cas d'un short de foot. Un bermuda pour un garçon est bien moins problématique que la tenue d'une jeune fille qui porte un top un peu trop dénudé. »

Hugues Delacroix
(directeur de l'ISMA)

« Ce matin, je suis tombé des nues quand j'ai eu connaissance de cette information. Il me semble que nous avons des dossiers plus importants à traiter dans l'enseignement que de créer des problèmes là où il n'y en a pas. À l'ISMA, il n'y a qu'un seul mot d'ordre à ce sujet, c'est de porter une tenue décente, qu'on mettrait pour aller travailler. Quand une tenue nous semble un peu limite, nous privilégions la gentillesse et le dialogue avec l'élève concerné. Un bermuda ne pose vraiment aucun problème. Ce serait différent si l'élève porte un short de plage à fleurs. Nous n'avons eu aucune réaction à ce sujet. » ■